



**Nicolas Hulot,
ministre d'État,
ministre de la Transition
écologique et solidaire**

**Élisabeth Borne,
ministre chargée des Transports,
auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition
écologique et solidaire**

Paris, le 23 janvier 2018

Communiqué de presse

Grand contournement ouest de Strasbourg

Le contournement ouest de Strasbourg a été engagé par la signature du contrat de concession publié au JO le 31 janvier 2016, faisant suite à la déclaration d'utilité publique publiée le 24 janvier 2008, pour désengorger les axes routiers de l'agglomération de Strasbourg. Lors de plusieurs délibérations en 2017, le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) a émis un avis défavorable sur le dossier de compensation préparé par le maître d'ouvrage, et demandé des précisions relatives à la protection de la biodiversité lors du chantier, mais aussi pour compenser les impacts de l'infrastructure sur des espèces protégées et les écosystèmes locaux.

En octobre 2017, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, ont pris la décision de suspendre les travaux de déboisement nécessaires aux travaux préparatoires, en raison d'imperfections dans le dossier de compensation proposé par le maître d'ouvrage.

L'État, sur la base de l'avis du CNPN, des nouveaux correctifs proposés par le maître d'ouvrage ainsi que de l'analyse de ses services, délivrera l'autorisation unique environnementale pour permettre la réalisation de l'autoroute en y intégrant l'ensemble des prescriptions complémentaires nécessaires. Cela comprend un renforcement et une pérennité assurée des mesures compensatoires par le porteur de projet, notamment pour les zones humides. Par ailleurs, l'impact environnemental de l'aménagement foncier agricole devra être maîtrisé et limité au maximum pour la biodiversité présente dans ces espaces.

Dans ces conditions, la déclaration d'utilité publique a été prorogée de 8 ans et les travaux nécessaires à la conduite du chantier préparatoire sur le tracé de l'autoroute rendus possibles.

La vérification du bon respect par le concessionnaire des engagements pris sera faite régulièrement par un comité de suivi, présidé par le préfet. L'avancement des travaux de l'infrastructure en cours fera l'objet d'une présentation de suivi au CNPN sous un an.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31
Service de presse de Mme Élisabeth Borne : 01 40 81 77 57